

CMQ-71317-001

Séance du 29 janvier 2025

R É S O L U T I O N
2025-011

**AUTORISATION D'ASSISTER AU CHANTIER CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Village de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 10 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 10 janvier 2025, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Mélanie Robert, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité du Village de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Table des partenaires en santé et qualité de vie Domaine-du-Roy travaille sur un chantier sur les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le chantier a envoyé une invitation aux élus et fonctionnaires ainsi qu'aux différents organismes communautaires, scolaires et institutionnelles de la MRC, afin de participer à une première rencontre d'informations et d'échanges;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la population que la municipalité soit représentée lors de cette rencontre;

CONSIDÉRANT QU'aucun élu n'est en poste et que la seule personne disponible pour y assister présentement est la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale pourra donner un résumé de l'événement au prochain conseil, dès que celui retrouvera quorum;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à assister à la première rencontre des partenaires du chantier sur les changements climatiques de la Table des partenaires en santé et qualité de vie Domaine-du-Roy, qui aura lieu le 6 février 2025, au Zoo sauvage de Saint-Félicien;

DE REMBOURSER les frais de déplacement de la directrice générale afin d’assister à la rencontre, selon le cadre établi et en vigueur dans la municipalité.

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président